

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 5 février 2020 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

Mme Julie Bois
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2020-02-22 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2020-02-23 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de février tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 5 février 2020 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de janvier
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Roger Lapointe – Avis de fin de tolérance de passage
 - 4.2.2 Sureté du Québec – Communication de notre policier parrain
 - 4.2.3 Service de prévention MRC d'Abitibi – Rapports d'inspection
 - 4.2.4 Postes Canada – Plan d'aménagement pour les nouvelles BPC au chemin Lanoix
 - 4.2.5 Finances Québec – Dépôt de l'aide financière
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Entente relative à un centre de coordination et d'hébergement temporaire
 - 5.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)
 - 5.4 Nomination des administrateurs de la Corporation du parc hydrique
 - 5.5 Adhésion à l'entente de principe entre l'UMQ et Énergir
 - 5.6 Octroi du contrat de réfection des chemins du secteur Figuery
 - 5.7 Projet de réfection et de recouvrement des chemins du secteur Figuery
6. Urbanisme
 - 6.1 Demande de dérogation mineure au 105, chemin Dénommé
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

2020-02-24 3. Adoption du procès-verbal de janvier

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020.

Adoptée

4. Correspondances :

2020-02-25 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Roger Lapointe – Avis de fin de tolérance de passage

La directrice générale fait la lecture de l'avis de fin de tolérance de passage. Mention est faite au sujet de la correspondance reçue.

4.2.2 Sûreté du Québec – Communication de notre policier parrain

Mention est faite concernant la correspondance reçue.

4.2.3 Service de prévention MRC d'Abitibi – Rapports d'inspection

Mention est faite concernant les rapports d'inspection reçus de la MRC d'Abitibi et des actions à réaliser.

4.2.4 Postes Canada – Plan d'aménagement pour les nouvelles BPC au chemin Lanoix

Mention est faite concernant la modernisation des boîtes postales situées au 203 chemin Lanoix et les plans d'aménagement proposés.

4.2.5 Finances Québec – Dépôt de l'aide financière

La Municipalité a reçu 10 000 \$ du Ministère des Transports à titre de premier versement pour le projet réalisé en 2019 au chemin de la Côte.

5. Administration

2020-02-26 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Janvier 2020

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 593,33
SALAIRES EMPLOYÉS		19 933,27
CLUB DU BEL ÂGE	Contribution annuelle 2020	500,00 \$
COMBEQ	Adhésion 2020	436,91 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	Soutien technique annuel	5 196,87 \$
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Ass. Collective janvier	2 037,28 \$
SANIMOS INC.	Location conteneurs Eska	247,20 \$
	Collecte recycl, déchets, comp	6 206,31 \$
SHANNY LAPOINTE	Remboursement couches lavables	100,00 \$
VÉRONIQUE TURCOTTE	Remboursement couches lavables	100,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	Renouvellement code des mun.	731,85 \$
TOTAL		39 083,02

Comptes payés par ACCES D		
ENERGIR	Pér. 7 Déc au 10 Janv	217,19 \$

HYDRO-QUÉBEC	Fontaine nov+déc 62 jours	40,02 \$
	S-S de l'Église nov+déc 62 j.	1 485,12 \$
	Rue globale déc. 31 jours	136,92 \$
TOTAL		1 879,25

Comptes payés par chèque		
ADMQ	Renouv. annuel ADMQ	548,43 \$
AGATHE LEMAY	Entretien Sentier	300,00 \$
BMR BERGERON & FILLES INC.	Gants latex	16,07 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	Chemises suspendues	33,32 \$
	Papier 11 x 17	67,27 \$
	Crayons, mines et crayon-feutre	9,36 \$
	Papiers et crayon à mine	23,75 \$
BÉTON FORTIN INC.	Sable à glace 12 tonnes	377,35 \$
	12 t. Sable glace 78904	377,35 \$
	Sable à glace 12t. bil. 161873	377,35 \$
	Sable à glace 10t. bil. 82259	314,46 \$
CANADIAN TIRE	Cafés bureau	23,97 \$
	Vidange d'huile pick-up brun	117,44 \$
CENTRE DU CAMION MABO INC.	Urée camion	67,27 \$
DENIS AUDET	Déplacement CCU	25,00 \$
ESKA INC.	Eau janvier	727,74 \$
FABRIQUE DE ST-MATHIEU	Déneigement 2019-2020	862,31 \$
	Déneigement portes	300,00 \$
	Publicité feuillet	100,00 \$
GUY ALLARD	Déplacement CCU	25,00 \$
GUYLAINE SAUVAGEAU	Entretien sentier	400,00 \$
H2LAB INC.	Analyse eaux usées	117,10 \$
JEAN-PIERRE OUELLET	Discos-patins du 17 et 31 janv	120,00 \$
Joël Lirette	Déplacement	13,67 \$
L'infuseur Distribution	3 retours consignes + 3 pleines	27,00 \$
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Assurance collective Février	2 030,34 \$
LOCATION ÉLITE INC.	Location camion eau janvier	227,02 \$
Laurane Gagnon	Repas ADL+Déco Vins&Fromages	53,96 \$
M&M NORD-OUEST INC.	DFE 9.46L Camion	48,48 \$
MANUEL OFFROY	Déplacement CCU	25,00 \$
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Pentures pour salle de bain	18,77 \$
	Roue poubelle s-s église	28,74 \$
PETITE CAISSE	Fonds de caisse Vins & Fromages	500,00 \$

	Clés, papeterie, café, décos	123,20 \$
PETRONOR INC.	Diesel janvier	3 227,37 \$
PIÈCES JGR AMOS INC. (LES)	Liquide frein+Lave-glace	43,56 \$
POSTES CANADA	Médiapost ch Figury	41,29 \$
	Journaux février	44,91 \$
	Publicité Vins & Fromages	41,29 \$
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Gaz pick-up brun	98,42 \$
	Gaz pick-up brun	91,40 \$
	Gaz pick-up brun	86,68 \$
	Gaz Pick-up brun	78,00 \$
	Essence Pick-up brun + 5 gallo	104,43 \$
REFUGE PAGEAU	Tire d'érable	137,97 \$
RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES	Contribution 2020	50,00 \$
RS LACROIX	Batterie 4 roues	199,87 \$
SERRURIER DESCHÊNES ENR.	Réparation coffre	800,86 \$
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.	Étude/mesure débit eaux usées	446,46 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AMOS	Renouvellement adhésion	15,00 \$
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.	Avis public-journal	492,09 \$
VITRERIE POMERLEAU	Vitre serre	215,23 \$
TOTAL		14 641,55
GRAND TOTAL		55 603,82

Il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de janvier pour un total de 55 603,82 \$.

Adoptée

2020-02-27 5.2 Entente relative à un centre de coordination et d'hébergement temporaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler avec la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville l'entente relative au centre de coordination et d'hébergement substitutif dans le cas d'un sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra à chacune des municipalités de bénéficier du soutien de l'autre, et ce sans frais de location pour l'utilisation des locaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à signer l'entente avec la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour l'utilisation du bureau municipal et de la salle communautaire en cas de sinistre majeur.

Adoptée

2020-02-28 5.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 128 914 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

Adoptée

2020-02-29 5.4 Nomination des administrateurs de la Corporation du parc hydrique

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renommer les administrateurs de la Corporation du parc hydrique de St-Mathieu-d'Harricana ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers :

- **QUE** ROCH, Martin, maire (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Corporation du parc hydrique de St-Mahtieu-d'Harricana, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;
- **QUE** OFFROY, Félix, conseiller municipal (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Corporation du parc hydrique de St-Mahtieu-d'Harricana, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;
- **QUE** JACOB, Anne-Renée, directrice générale (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la Corporation du parc hydrique de St-Mahtieu-d'Harricana, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;
- **QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR ;

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la Corporation du parc hydrique de St-Mahtieu-d'Harricana apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

_____ Martin Roch St-Mathieu-d'Harricana, 5 février 2020

_____ Félix Offroy St-Mathieu-d'Harricana, 5 février 2020

_____ Anne-Renée Jacob St-Mathieu-d'Harricana, 5 février 2020

Considérant que tous les administrateurs de la Corporation du parc hydrique de St-Mathieu-d'Harricana qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 5 février 2020. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Corporation du parc hydrique de St-Mathieu-d'Harricana et en fait partie intégrante.

Adoptée

2020-02-30 5.5 Adhésion à l'entente de principe entre l'UMQ et Énergir

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ et Énergir ont renouvelé et bonifié l'entente de principe signée en décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE pour en bénéficier, la Municipalité doit à nouveau adopter une résolution et la transmettre à Énergir ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le versement annuel d'un montant forfaitaire de 2,5 % de la valeur des travaux d'implantation et d'amélioration du réseau gazier visés par l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit un partage équitable des coûts pour la relocalisation des installations gazières si ce déplacement est à notre demande ;

CONSIDÉRANT QUE Énergir s'engage à faire la gestion de la performance de ses travaux dans les chaussées et prévoit une garantie de performance de la chaussée d'une durée de quatre (4) ans suivant la fin des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE Énergir s'engage à limiter ses interventions, lorsque possible, dans les chaussées ayant fait l'objet d'une intervention majeure de la part des municipalités depuis moins de cinq (5) ans ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'entériner l'entente-cadre et de faire parvenir une copie de la résolution à Énergir;

Adoptée

2020-02-31 5.6 Octroi du contrat pour la réfection et le recouvrement par un traitement double surface des chemins du secteur Figuery

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé un appel d'offres pour réaliser la réfection et le recouvrement par un traitement double surface des chemins du secteur Figuery ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 935 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande d'appel d'offres publiques via le SEAO et publié dans un journal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé son cahier de charges sur le SEAO et publié l'avis tel que stipulé pour le projet « Réfection des chemins du secteur Figuery » portant le numéro de référence 158100326-200-300 ;

CONSIDÉRANT QU'à la date et à l'heure fixée six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés sont :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant (excluant les taxes applicables)</u>
Hardy Construction	1 467 818,80 \$
CML Entrepreneur Général inc.	1 497 751,76 \$
Galarneau Entrepreneur Général inc	1 499 104,40 \$
YSYS Corp.	1 705 914,13 \$
TEM Entrepreneur Général	1 735 627,27 \$
Construction Norascon	2 245 745,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu d'octroyer, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et des autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les travaux prévus aux décharges, le contrat, pour la réfection et le recouvrement par un traitement double surface des chemins du secteur Figuery, au soumissionnaire conforme le moins élevé soit Hardy Construction pour un montant de 1 497 751,76 \$ excluant les taxes, et de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée

5.7 Projet de réfection et de recouvrement des chemins du secteur Figury

Mention est faite concernant les prochaines étapes du projet de réfection des chemins du secteur Figury. Une communication sera envoyée aux citoyens par Médiapost pour les informer de la date de la séance d'information publique.

6. Urbanisme

2020-02-32 6.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 105, chemin Dénommé

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 003 994, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire régulariser la situation du bâtiment secondaire qui ne respecte pas la marge de recul minimale arrière ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la grille de spécification VC-2 du règlement de zonage no. 226, la marge de recul minimale arrière doit être de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandé.

Adoptée

7. Varia

Aucun sujet au varia.

8. Période de questions

Des citoyens viennent s'informer afin de mieux comprendre les usages autorisés pour l'immeuble situé au 105, chemin Dénommé. La directrice générale doit valider avec l'inspecteur municipal afin de clarifier ce cas spécifique.

Des citoyens viennent s'informer de l'impact du projet de réfection et de recouvrement des chemins du secteur Figury, sur leur compte de taxes annuel. Les informations sont données. Les citoyens sont invités à assister à la séance d'information publique qui se tiendra le 10 mars. On les informe enfin qu'ils recevront une communication par la poste au sujet du projet.

2020-02-33 9. Levée de la séance

À 21 h 04, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière